

COMMUNE DE CASTELLO-DI-ROSTINO (HC)

SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI

Notaires associés

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 21 septembre 2026

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat **par Me Marie-Anne PIERI**, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : **Mme Marie Laure BIANCARDINI**, épouse de Mr Pierre Roger SOUSTRE, dt à CASTELLO-DI-ROSTINO (20235), Hameau Pughjola, y est née le 22/01/1952.

DESIGNATION DES BIENS :

COMMUNE DE CASTELLO-DI-ROSTINO (HAUTE-CORSE) :

Deux parcelles de terre sises Idit CHIOSELLA A POGGIOLA cadastrées **section D n°s 140** (03a 90ca) **et 143** (07a 20ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Marie-Anne PIERI